

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°34 - juin 2020

**Comité Technique des Services Déconcentrés
des Hauts-de-France :**

Du coronavirus au Brexit : les douaniers toujours face aux épreuves !

Compte-rendu de la séance du 12 juin 2020



Ce vendredi 12 juin 2020 s'est tenu à la fois en présentiel et en visioconférence un comité technique des services déconcentrés (CTSD) des Hauts-de-France reconvoqué, suite au vote unanime des organisations syndicales (OS), le 29 mai dernier, contre l'Effectif de Référence (ER) 2020 modifié.

Les points suivants ont été abordés :

- approbation du PV du 07 mai 2020 (soumis au vote) ;
- modification de l'ER 2020 (soumis au vote);
- questions diverses : PRA, Brexit, retrait des jours de RTT et de congés, la prime, des infos diverses et variées

Si le PV du 7 mai 2020 a fait l'objet d'une approbation unanime, l'ER 2020 a été une nouvelle fois rejeté par l'ensemble des OS. **L'UNSA Douanes a reconnu la nécessité d'avoir des documents justes et sincères et a salué le geste de la DG vis-à-vis de la collègue restructurée (Cf Drache n°33). Pour autant, elle s'oppose à cet ER qui n'est que modifié à la marge et qui acte, comme pour les années précédentes, la perte des missions et des effectifs dans les bureaux.**

Après une petite parenthèse pathétique sur le flop (manque de naturel, de sincérité, effet prompteur, etc.) de la communication vidéo des directeurs interrégionaux, nous passons directement aux questions diverses.

Le plan de reprise d'activité (PRA)

	Présentiel	Télétravail	ASA vulnérabilité	Quatorzaine
AG/CO	241	184	11	0
SU	516	7	21	4
Total	757	191	32	4

Le présentiel s'élève à 50 % des effectifs de l'interrégion. Avec le déconfinement progressif, le directeur interrégional (DI) s'attend à une baisse du télétravail et à une hausse du présentiel.

ASA vulnérabilité	11 mai	2 juin	11 juin
AG/CO	27	12	11
SU	50	28	21
Total	77	40	32



Le DI précise que, bientôt, les agents en télétravail reprendront progressivement leur service en présentiel, dans le respect des mesures barrières.

Concernant le retour au travail des agents placés en ASA vulnérabilité, le DI reconnaît une situation délicate entre les médecins de prévention qui n'ont pas toujours été « au top » et les médecins traitants qui étaient déstabilisés par ce genre de

demande. En effet, toute reprise nécessitait une double validation médicale.

Certaines données du secteur aéronautique et ferroviaire restent difficiles à exploiter afin d'estimer la reprise d'activité des unités de surveillance concernées, d'autant plus qu' à cela s'ajoute la quatorzaine imposée par les Britanniques à l'entrée de leur territoire. Toujours est-il que la réouverture des aéroports de Beauvais et Lesquin semble se profiler vers la fin du mois de juin.

Le Brexit

Les annonces gouvernementales du Royaume-Uni laissent à penser qu'il n'y aura probablement pas de prolongation de la période transitoire et que le Brexit aura bien lieu le 31 décembre 2020. Cependant, avec la présidence de la Commission Européenne qui sera prise par l'Allemagne au 1^{er} juillet 2020, les choses peuvent encore évoluer car nos voisins germaniques sont favorables à une prolongation.



Un comité de pilotage (COFIL) Brexit se tiendra à la Direction Générale (DG) le 03 juillet 2020.

En ce qui concerne le contrôle des animaux domestiques, la douane est compétente. Or ce sont 400 000 animaux domestiques qui franchissent la frontière par an. L'idée est de mettre en place un pré-filtrage en termes de vérification documentaire et physique, qui serait réalisé par Eurotunnel et les compagnies maritimes ; la Douane procéderait ensuite à des contrôles par épreuve.

Pour les poids-lourds sans ENS (Déclaration Sommaire d'Entrée), ils seraient systématiquement basculés sur la zone orange, ce qui ne serait pas sans engendrer un encombrement. Pour l'éviter, il est envisagé de mettre en place un système de « switch ».

Actuellement une manœuvre « ressources humaines » (RH) est à l'étude afin d'instaurer des formations, notamment pour « rafraîchir » les connaissances des agents SU. En CO, à priori, des équipes de « Paris spécial » (10-15 agents) sur les trois sites seront chargées d'effectuer la « marche à blanc » pour vérifier le bon fonctionnement et valider le processus Brexit (interface ICS avec le S.I. brexit) mais aussi, d'assurer en cas de non prolongation, la formation des agents en décembre 2020.

Fort de notre expérience, le DI espère un chantier RH cette fois-ci, mieux maîtrisé. Les collègues SU de la DR de Dunkerque, déjà positionnés, restent évidemment en place. La problématique est différente à Lille ferro tant que nous sommes en période transitoire. Par ailleurs, il est préférable de placer des « Paris spé » sur les postes OPCO, car il y aurait moins de casse, en cas de report.

Des cas de mutations sont abordés dans ce CT, ce qui montre qu'il aurait fallu conserver des élus du personnel dans des CAP de mobilité !!!

La DG doit faire un effort sur les mutations qui n'ont pas été prononcées sur des postes non pourvus : alors que nous sommes dans une période transitoire, elle pourrait muter les agents au 31 décembre, au moment où on en aurait le plus besoin.

Le DI reconnaît qu'il reste parfois des vacances et il comprend que les OS les dénoncent. Il annonce que sur les six inspecteur-élèves arrivant en Hauts-de-France, cinq seront affectés sur la DR de Dunkerque.

Le retrait des jours de RTT et de congés



Le DI confirme que les dispositions de la note DG n° 447 du 08 juin 2020, concernant la non-acquisition de jours RTT pendant les périodes d'ASA accordées dans le cadre de la crise sanitaire, viennent s'ajouter à celles de l'ordonnance du 15 avril 2020. **Une double peine que nos dirigeants s'étaient bien gardés de rappeler en avril dernier !**

La notification aux agents de leur retrait de jours de RTT ou de congés en application de l'ordonnance du 15 avril 2020 ne sera pas faite avant le 30 juin prochain pour les agents SU et pour les agents AG/OP-CO, celle-ci est prévue le 22 juin.

En surveillance, c'est Mathieu qui va faire le calcul. Pour que les ASA renfort soient prises en compte, il faut deux vacances dans une période.

Quant aux agents AG/OP-CO, ils se verront déjà remettre un calendrier cette semaine avant la notification.

Avec la note n° 447 du 08 juin 20, la période de référence s'arrête au 10 juillet 2020 (date de fin de l'état d'urgence sanitaire).

Malgré la complexité des modalités d'application, le DI rappelle que les règles de l'ordonnance s'appliqueront avec rigueur et clarté. Il n'admettra aucune dérive par rapport au recensement quotidien envoyé par les chefs de service à l'administration. Des corps de contrôles (Cour des comptes et inspection des finances) pourront procéder à des vérifications. Les chefs de service devront motiver les changements, dans l'hypothèse où ils modifieraient la position d'un agent : en cas de contrôle, la responsabilité relève du chef de service. **Cet avertissement démesuré de la fermeté attendue par nos ministres est véritablement déplacé. Nous ne sommes pas des scélérats, nous !**

Quant à la responsabilité des chefs de service, systématiquement rappelée depuis avril, elle en devient pathétique. **Nous avons bien compris que nos hauts dirigeants veulent à tout prix se laver les mains des responsabilités liées à la Covid.** Il est vrai que la « créativité demande du courage ! »

La prime

Un listing recensant les agents bénéficiaires de la prime a été remonté à la DG le 10 juin 2020, pour que la prime puisse être mandatée le 15 juin prochain afin d'être versée sur la paye de juillet. La prime est destinée aux agents, quel que soit leur grade, ayant eu un surcroît significatif d'activité. Il n'y a pas eu d'enveloppe de la part de la DG, mais un niveau maximal fixé à 40 % des effectifs pour chaque DI. Celle des Hauts-de-France n'a retenu qu'un peu plus de 10 % des agents...

Qui est concerné ? Il s'agit principalement des agents en AG/OP-CO, ceux qui faisaient partie du PCA (services prioritaires), notamment les services ayant procédé au dédouanement des masques, les services de fiscalité pour les remboursements ou les fonctions support comme l'informatique. En SU, c'est plus résiduel et la prime s'adresse surtout aux agents ayant assuré la gestion des cotes de service.

Comme nous pouvions nous y attendre, la chute du contentieux qui s'explique essentiellement par la baisse du trafic a été préjudiciable aux agents SU. Pourtant, des agents ont fait l'effort d'être sur le terrain et l'ensemble de la branche surveillance démontre depuis plusieurs jours tout son investissement au service de nos concitoyens, par le nombre d'affaires que l'on voit fleurir sur Aladin, alors que le trafic – tous vecteurs confondus – n'est pas encore revenu à la normale. Il en va de même pour tous les OP/CO revenus en présentiel depuis le PRA et qui « s'arrachent » pour le dédouanement en masse des masques de protection ou la mise en œuvre des remboursements.

INJUSTICE

Pour l'UNSA Douanes, tout cela est proprement lamentable !!! Et dire que le DI espère que cette prime ne sera pas une raison de division dans les services...

Le DI se refuse à donner plus de précisions : nous n'obtenons aucune répartition par catégorie, ni même par service. Pour lui, cette information doit venir de la DG. **L'UNSA voit dans ce manque de transparence une nouvelle manifestation du fait du prince. D'un système qui pouvait être universel, nos dirigeants en font un outil élitiste bien mal venu.**

Tout au plus, obtenons-nous une répartition par seuil des 10 % agents concernés par la prime :

- 21,5 % toucheront 1000 euros ;
- 15 % toucheront 660 euros ;
- 63,5 % (le reste) toucheront 330 euros.

Des infos diverses et variées

- **Audit sur la crise sanitaire** : la SOCOTEC est chargée d'un audit ministériel sur la gestion de la crise sanitaire et la mise en place du PRA. Le site pressenti est celui de Calais tunnel. Le Fret ferroviaire serait concerné, mais cela reste à confirmer. Les PLI et les assistants de prévention seraient aussi interrogés. En tout cas, une restitution de cet audit sera faite le 15 juillet 2020.
- **Amiens, un déficit dans la catégorie A** : l'**UNSA Douanes** demande ce qui est prévu pour Amiens en termes d'effectif dans la catégorie A, suite au départ de quatre inspecteurs, notamment le chef d'unité de la BSI, et la vacance d'emploi sur le poste d'adjoint au bureau, occupé pour le moment par une inspectrice Paris Spé. Il nous est répondu que des 6 inspecteurs-élèves qui vont être affectés dans les Hauts-de-France, 1 est prévu à Amiens, auquel s'ajoute 2 emplois en liste d'aptitude et 1 emploi au tableau d'avancement.
- **Mutation DI Paris-Aéroports (DIPA)/Hauts-de-France et vice-et-versa** : si les agents de la DIPA peuvent muter au 1^{er} juillet vers les Hauts-de-France (et ailleurs), ceux des Hauts-de-France qui muteront vers la DIPA ne le seront qu'après le 1^{er} septembre, mais aucune date ne leur a été fournie. **Au regard de la vie personnelle des agents, c'est inacceptable !**
- **Hélicoptère Douane à Margny-lès-Compiègnes** : ce projet ne concernerait qu'un hélicoptère et une dizaine de collègues. Pour l'instant la DG ne veut rien confirmer auprès des médias.
- **Housses pour les voitures** : l'**UNSA Douanes** demande où en est l'approvisionnement des housses pour les véhicules. Le DR de Dunkerque répond que le STA (service technique automobile) a obtenu d'un fournisseur la livraison de 2 rouleaux de 300 housses, distribués pour la DR de Dunkerque et celle de Lille. Le DR d'Amiens n'a pas semblé être intéressé concernant ses services.
- **Plexiglas** : l'**UNSA Douanes** aurait souhaité que le plexiglas soit installé dans tous les pôles « accueil » des bureaux, sans que les services aient besoin de le demander. En effet, les usagers ont parfois tendance à ne pas respecter la distanciation, particulièrement en tendant des documents. L'**UNSA Douanes** souligne qu'il serait utile de les laisser en place après la crise du COVID 19 mais également de les fixer afin de pérenniser la protection sanitaire des agents directement en contact avec le public. Le DI retient cette proposition qu'il juge intéressante, d'autant plus qu'elle permet de rentabiliser les acquisitions de plexiglas.
- **Formations tir et TPCI** : l'**UNSA Douanes** interroge le DI sur ce sujet, suite à une note du 29 mai dernier du Directeur Générale Adjoint. Les formations tir devraient reprendre courant juin ; quant aux formations TPCI, elles devraient plutôt se tenir à la rentrée, puisque les municipalités, qui mettent les salles à disposition de l'administration, n'ouvrent que le 1^{er} septembre. Pour la direction d'Amiens, la base de Creil permet déjà de réaliser des exercices en plein air. Le DR indique qu'une réunion est prévue le mercredi 17 juin 2020 sur ces sujets.
- **Commande d'habillement** : le DI va interroger la DG dans le but de connaître le programme de sortie de la nouvelle application relative aux commandes d'habillement qui n'est toujours pas active.
- **Frais de repas** : les demandes de remboursement sont possibles jusqu'au 10 juillet inclus, sous réserve évidemment de remplir les conditions pour en bénéficier.



Retrouvez toute notre information sur le site internet UNSA Douanes,

rubrique LES SECTIONS puis HAUTS-DE-FRANCE : <http://www.unsadouanes.fr/>

Pour nous rejoindre, nous soutenir, adhérer, cliquer ce lien : <http://www.unsadouanes.fr/fr/adhesion>